



Charges loge gardiens

Par Labrax

Dans ma copropriété ou les gardiens sont logés, il est prévu dans leurs contrat qu'ils doivent payer l'électricité. Ils ne l'ont jamais payé depuis 30 ans.

Est-il possible de leurs réclamer le paiement?

Bien cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

N'est ce pas comptabilisé comme avantage en nature dans leur feuille de paye ?

Par Labrax

Non il n'y a aucune mention

Merci pour votre bienveillance

Par yapasdequoi

Il faut vous reporter à la convention collective des employés catégorie B.